

Division des personnels  
Bureau des actes collectifs (D.P.E.2)

## ANNEXE EXPLICATIVE POUR LA FORMULATION DES VŒUX LIÉS

Les personnels peuvent émettre des vœux liés avec la personne de leur choix.

Pour être valide, **cette procédure doit être suivie par les deux intéressé(e)s.**

Les vœux sont liés au choix des intéressé(e)s sur tout ou partie des vœux en fonction des rangs indiqués.

### Attention :

- le non respect de la procédure empêche l'obtention des vœux liés **mais n'annule pas les vœux qui pourront alors être obtenus à titre individuel ;**
- l'obtention des vœux liés n'est possible que lorsque l'intéressé(e) ayant le plus petit barème arrive aussi sur l'un des postes demandés dans le cadre de cette procédure.
- les enseignants ayant assuré un intérim de direction sur un **poste resté vacant après le mouvement précédent** et inscrits sur la liste d'aptitude, bénéficient d'une priorité absolue sur ce poste s'ils le demandent au mouvement. **Cette priorité absolue n'est pas prise en compte en cas de vœu lié.**

### Exemple :

Vous voulez lier votre vœu n° 1 E.E.PU. Robert DESNOS, MARTIGUES  
avec le vœu n° 5 de votre conjoint E.E.PU. Robert DESNOS, MARTIGUES.

- Saisissez le code de l'E.E.PU. Robert DESNOS, MARTIGUES.
- L'écran informatique affiche « vœu lié ». Ceci est une question
- Vous devez ressaisir le code du poste demandé par votre conjoint et le rang du vœu n° 5.
- Recommencez la même opération pour chaque vœu lié.